

Loi (9318)

modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement industriel et artisanal également destinée à des activités administratives et commerciales, à la route de Vernier au lieu-dit « La Renfile »)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1

¹ Le plan n° 29098-540, dressé par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement le 6 juin 2003, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Vernier (création d'une zone de développement industriel et artisanal également destinée à des activités administratives et commerciales, à la route de Vernier au lieu-dit « La Renfile »), est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone créée par le plan visé à l'article 1.

Art. 3

¹ Les oppositions à la modification des limites de zones formées par Sasma SA, représentée par M^e Jacques Berta et le Centre social protestant, représenté par M^e Pierre Gabus, sont rejetées dans la mesure où elles sont recevables, pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'étude de la présente loi.

² L'opposition formée par Rampini et Cie SA, représentée par M^e François Bolsterli, est déclarée irrecevable et est, au besoin, rejetée pour les mêmes motifs.

Art. 4

La délivrance de l'autorisation de construire portant sur les bâtiments prévus dans la zone créée pour le projet de la société IKEA est subordonnée à la mise à disposition, avec la participation d'IKEA, de sites de remplacement pour les activités de tous les occupants.

Art. 5

Un exemplaire du plan N° 29098-540 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.